

Les Etats Généraux du Dommage Corporel

Le Dommage Corporel conjugué à tous les temps

4
février
2011

Le Manège

331 rue de la République
73000 CHAMBERY

08h30

Accueil des participants

09h30 - 10h15

Ouverture

- ✓ Bernadette LACLAIS, Maire de Chambéry
- ✓ Gilbert AGENIEUX, Président de l'Université de Savoie
- ✓ Pierre BUTTIN, Bâtonnier de Chambéry
- ✓ Thierry WICKERS, Président du Conseil National des Barreaux
- ✓ Personnalité

Matinée - Président de séance : Philippe BRUN, Professeur à l'Université de Savoie

10h15

Génèse d'une discipline

30 mn Brève histoire du droit de la réparation du dommage corporel
Stéphanie PORCHY SIMON, Professeur à l'Université Jean-Moulin, Lyon III

Le passé de la victime

30 mn Influence de l'état antérieur
Philippe PIERRE, Professeur à l'Université de Rennes 1

Le futur du dommage

30 mn Amélioration-Aggravation
Olivier GOUT, Professeur à l'Université de Savoie

Concordance des temps (table ronde)

45 mn Discussion autour de la consolidation : enjeux et implications
Modérateur : Laurence CLERC-RENAUD, Maître de conférence à l'Université de Savoie

- Me Frédéric BIBAL, Avocat au Barreau de Paris
- Elisabeth DE LA LANCE, Conseillère à la Cour d'appel de Chambéry (sous réserve)
- Professeur David MALICIER, Directeur de l'Institut Médical-Légal de Lyon

Débat avec la salle

13h15

Déjeuner

Après-Midi - Présidente de séance : Gisèle MOR, Ancien Bâtonnier du Val d'Oise

14h30

Age et évaluation

Modérateur : Bâtonnier Ghislaine DEJARDIN, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Caen

- Dr Anne LAURENT-VANNIER, Médecin expert
- Me Dominique ARCADIO, Avocat au Barreau de Lyon
- Anne-Marie ESPARBES, Vice-Présidente du TGI de Chambéry

Age et réparation

Modérateur : Bâtonnier Pierre PEREZ, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Chambéry

- Didier FILLAT, Inspecteur sinistres corporels, Macif
- Un magistrat
- Me Denis DREYFUS, Avocat au Barreau de Grenoble

17h30

Fin des travaux

Les Etats Généraux du Dommage Corporel

Le Dommage Corporel conjugué à tous les temps

Bulletin d'inscription à retourner, accompagné de votre règlement libellé à l'ordre du Conseil national des barreaux au : Service de la Communication - 22, rue de Londres - 75009 Paris
La demande d'annulation doit être reçue 72 heures avant la date des Etats Généraux par fax, courrier ou email. Sous cette condition votre inscription vous sera remboursée

Cabinet / Raison sociale :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-Mail :

Inscription

- Avocats de plus de 5 ans d'exercice 80 € TTC (dont TVA à 19,6 %)
- Avocats de moins de 5 ans d'exercice 75 € TTC (dont TVA à 19,6 %)
- Avocats honoraires et élèves avocats 50 € TTC (dont TVA à 19,6 %)
- Autres professions 95 € TTC (dont TVA à 19,6 %)

Restauration

- Je participe au déjeuner organisé le Vendredi 4 Février 35 € TTC

Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire, soit **7 heures de formation** délivrées au cours de cette journée.

Pour toute demande de prise en charge par les fonds FIF-PL :

- télécharger la demande de prise en charge sur le site : www.fifpl.fr
- indiquer code NAF : 6910ZA et numéro de déclaration d'existence du Conseil national des barreaux suivant : 11753216075
- adresser le dossier au FIF-PL avant la formation. L'attestation de présence remise lors de la manifestation est à adresser au FIF-PL pour remboursement.

Pour les avocats salariés, contacter l'OPCA-PL

4
février
2011

Le Manège

331 rue de la République
73000 CHAMBERY